

N° 2023-093

OBJET :

*Marchés publics – Reconstruction
des vestiaires du terrain de foot de
Bellevaux – Attribution du lot n° 12*

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mai, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à La Forclaz, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie, GRENAT Maryse et BOYAT Sylvie ;
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent et LOMBARD Gérard.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérard LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 11 avril 2023 attribuant les lots n° 1 à 10 du marché public relatif à la reconstruction des vestiaires du terrain de foot de Bellevaux. Il précise que le lot n° 11 (Plomberie – Sanitaire – Ventilation) a été passé « de gré à gré » et attribué au groupement AQUATAIR / VENTIMECA pour un montant de 102 729,41 € HT.

S'agissant du lot n° 12 (Électricité – Courants forts – Courants faibles), il souligne qu'une négociation a été faite avec les 2 candidats en lice et propose, après analyse, d'attribuer ce lot à l'entreprise STECH pour un montant de 53 269,00 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide d'attribuer le lot n° 12 conformément à la proposition qui lui a été faite,
- autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

